

Assemblée annuelle d'information 2021

Résumé des questions et réponses



Vous trouverez ci-joint un résumé des questions soumises par les participants avant, pendant et après l'assemblée annuelle d'information 2021 du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Si vous souhaitez soumettre d'autres questions au Conseil des fiduciaires du RRSPNB, vous pouvez le faire :

- Par écrit, à l'adresse suivante : Conseil des fiduciaires du RRSPNB, a/s Vestcor, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1;
- Par téléphone, au 1-800-561-4012 (sans frais) ou au 506-453-2296 (Fredericton); ou
- Par courriel à info@vestcor.org.

Un enregistrement de l'assemblée annuelle d'information de 2021 est disponible [ici](#). De plus, un enregistrement audio est disponible au 1-800-641-7484 (sans frais).

Si nous prenons comme base les conditions du marché financier de 2008-2009 et supposons que le marché reste dans cet état pendant 2 ou 3 ans, quel sera l'impact sur nos pensions? Pouvons-nous nous attendre à recevoir la même pension que lorsque les conditions du marché sont normales?

Tout d'abord, il est important de garder à l'esprit que les placements du RRSPNB sont moins risqués qu'un régime de retraite traditionnel et qu'ils visent à réduire les effets de la volatilité du marché sur le régime. Si l'on examine les précédents replis du marché, y compris aussi récemment qu'au début de 2020, le RRSPNB a obtenu des résultats nettement supérieurs à ceux de régime de retraite canadien moyen. De plus, le RRSPNB est actuellement très bien financé.

Le RRSPNB est également soumis à des essais annuels de gestion des risques, effectués par l'actuaire indépendant du régime, qui fournissent une probabilité de la capacité du régime à payer les prestations de base et l'indexation annuelle à l'inflation sur une période future de 20 ans. L'actuaire a fourni les résultats les plus récents de ces essais, en plus d'un certain nombre de résultats statistiques potentiels sur le coefficient de capitalisation dans sa présentation à l'assemblée annuelle d'information d'octobre 2021. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la présentation de l'actuaire du régime, faite par Yves Plourde, associé, Solutions Mieux-être/LifeWorks, disponible au www.vestcor.org/rrspnb, sous la rubrique « Gestion du régime », « Assemblée annuelle d'information », en plus du bulletin d'automne 2021, du rapport d'évaluation actuarielle de 2020 et du rapport annuel 2020 du RRSPNB, disponibles au même lien.

Quel est le meilleur moment du mois pour prendre sa retraite et pourquoi?

Le meilleur moment pour prendre votre retraite est la fin du mois précédant la date de début de votre pension. Vous ne pouvez commencer à recevoir votre pension que le mois suivant la cessation d'emploi, et comme les paiements du RRSPNB sont toujours effectués le 24^e jour du mois, vous recevrez probablement votre dernière paie deux semaines avant de recevoir votre premier versement de pension.

Où puis-je accéder à une estimation de ma pension en utilisant le calculateur en ligne?

Le calculateur d'estimation de la pension est accessible au www.vestcor.org/calculatrice.

L'information contenue dans la section " Renseignements sur les prestations pour l'outil de calcul en ligne " de votre plus récent *État de prestations de retraite de l'employé(e)* est requise pour compléter une estimation. Si vous n'avez pas votre plus récent état à portée de main, veuillez communiquer avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor au 1-800-561-4012 ou à info@vestcor.org afin d'en obtenir une copie.

J'ai posé cette même question les deux dernières années, mais on me répond toujours que l'on y travaille. Je ne vois pas où est le problème si les fonctionnaires, lorsqu'ils prennent leur retraite, peuvent simplement prendre leurs fonds de retraite à risques partagés préalables à la conversion et laisser la partie postérieure à la conversion intacte jusqu'à plus tard. Je sais avec certitude que dans la municipalité où je réside, les employés municipaux peuvent faire cela. Les deux parties doivent être calculées, alors pourquoi ne pouvons-nous pas choisir si nous voulons les deux tout de suite ou une seule? Je pense qu'il est injuste que si nous voulons prendre notre retraite avant l'âge de 65 ans (alors que nous sommes en bonne santé et que nous pouvons profiter de la vie sans travailler), nous soyons pénalisés en devant perdre 5 % chaque année entre 60 et 65 ans. [...]

Il est beaucoup plus coûteux d'administrer un régime de retraite qui est établi de cette façon. Nous comprenons également que les recherches démontrent que pour de nombreux régimes qui ont offert cette option, le nombre de participants qui l'ont choisie a été très faible, de sorte que l'augmentation des coûts administratifs pour tous les participants est potentiellement supérieure à la valeur pour le nombre limité de participants qui choisiraient cette option. Pour ces raisons, cette option n'est pas une priorité du Conseil pour le moment.

Veuillez noter que si vous prenez votre retraite avant 65 ans (dès 60 ans), bien que vos prestations postérieures (2016) soient réduites de 5 % par an, vous aurez accès à une prestation supplémentaire temporaire de retraite anticipée. Cette prestation de retraite anticipée temporaire (souvent appelée prestation de raccordement) est destinée à vous fournir des fonds supplémentaires pour compléter votre pension jusqu'à l'âge de 65 ans, lorsque vous deviendrez admissible à une prestation sans réduction du RPC. Lorsque vous atteignez l'âge de 65 ans, cette prestation supplémentaire temporaire prend fin.

Je ne suis pas d'accord avec le rajustement au coût de la vie de 1,46 %, je ne comprends pas comment il est calculé alors que l'inflation est plus élevée que cela.

Le rajustement au coût de la vie (RCV) est calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation (une mesure de l'inflation) publié par Statistique Canada, pour la période allant de juillet à juin de l'année suivante. Un aperçu détaillé de la façon dont le calcul est effectué est disponible au www.vestcor.org/rrspnb-rcv.

Le taux de 1,46 % qui sera accordé le 1^{er} janvier 2022 est basé sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. 1,46% est le taux d'inflation officiel pour cette période. Bien que les taux d'inflation récents des mois d'août et de septembre 2021 aient été supérieurs à 4 %, ils n'ont pas été pris en compte dans la période utilisée pour calculer le plus récent RCV. Ils seront pris en compte dans le calcul en 2022.

Comment savez-vous si les retraités ayant une adresse hors du pays sont vivants ou non?

Chaque année, Vestcor Inc. contacte tous les retraités vivant à l'extérieur du Canada. Ils doivent remplir un formulaire de déclaration de pension, confirmant que leurs coordonnées sont à jour. Si le formulaire n'est pas retourné, Vestcor prend des mesures pour contacter personnellement le participant. En dernier recours, les versements des prestations sont interrompus pour inciter le participant à contacter Vestcor.

Qu'advient-il de ma pension si je quitte mon emploi avant la retraite?

Référez-vous à l'article intitulé PLANIFICATION À LONG TERME : QUITTER VOTRE EMPLOI AVANT LA RETRAITE dans l'édition d'automne 2018 du bulletin [disponible ici](#). Contactez l'équipe des Services aux membres de Vestcor au 1-800-561-4012 ou à l'adresse info@vestcor.org pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Pourquoi la production du rapport annuel est-elle si longue? J'aurais pensé que 3 à 4 mois seraient suffisants lorsque les données incluses sont générées principalement par ordinateur.

L'élaboration du rapport annuel comporte de nombreuses étapes, qui nécessitent l'effort d'un grand nombre de personnes pendant plusieurs mois. Par exemple :

- Les données sur la paie sont fournies par les employeurs des plus de 18 000 participants actifs pour l'année faisant l'objet du rapport dans les premières semaines de l'année suivante. Vestcor Inc. valide ensuite l'exactitude des informations avant de transmettre les résumés à l'actuaire indépendant du régime.
- Solutions Mieux-être/LifeWorks, l'actuaire du régime, peut alors préparer l'évaluation actuarielle, qui prend plusieurs semaines.
- Une fois le rapport actuariel terminé, Vestcor Inc. est en mesure de finaliser les états financiers.
- Une fois ces derniers terminés, un vérificateur indépendant vérifie les états financiers, en effectuant une série de tests pour en confirmer l'exactitude.
- Une fois toutes ces informations disponibles, elles sont compilées pour créer le rapport annuel, qui est examiné par le vérificateur et approuvé par le conseil des fiduciaires, puis traduit avant sa publication.

Il faut plus de 3 à 4 mois pour compléter ces étapes.

Sur page 28 du rapport annuel, la section de l'État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite comporte une ligne intitulée Gains actuariels. Qu'est-ce que cela signifie?

Comme il est indiqué dans le rapport d'évaluation actuarielle du RRSPNB, toute différence entre le passif de la politique de financement extrapolé et le passif réel de la politique de financement révélé dans l'évaluation actuarielle au mois de janvier d'une année donnée, après avoir pris en compte l'impact des changements d'hypothèses et le coût de l'indexation, constitue une perte (ou un gain) actuarielle, dans ce cas noté comme Gains actuariels.

Pourquoi notre régime est-il de 400 millions de dollars inférieur à la moyenne des régimes de retraite?

La stratégie de placement du RRSPNB a été établie pour répondre aux objectifs à long terme du RRSPNB et n'est pas liée à aucun autre type de régime de retraite. Comme il a été décrit dans la présentation du gestionnaire des placements du régime (Vestcor Inc.) lors de l'assemblée annuelle d'information, le RRSPNB est conçu pour être moins risqué que les régimes de retraite à prestations déterminées traditionnels. Pendant les replis du marché, y compris aussi récemment qu'au début de 2020, le RRSPNB a obtenu des résultats nettement supérieurs à ceux du régime de retraite canadien moyen. Cela dit, lorsque les marchés se portent bien, les rendements du RRSPNB peuvent être comparativement inférieurs. Cette conception s'est avérée efficace compte tenu du rendement à long terme et de la situation de capitalisation positive du RRSPNB à ce jour.

Qu'arrive-t-il au régime lorsqu'il y a plus de retraités que de cotisants actifs?

Lorsqu'un régime de retraite compte plus de retraités que de participants actifs, on parle de maturation du régime. L'évaluation actuarielle prévoit la maturation du régime, de sorte que le fait que nous pourrions voir plus de retraités à l'avenir a déjà été pris en considération dans l'évaluation actuarielle que nous effectuons annuellement. Nous devons simplement prendre le temps d'examiner et d'ajuster nos politiques en conséquence et nous assurer que le risque pris par le régime est en accord avec la maturation du régime.

J'ai lu dans le journal que le personnel de Vestcor recevait des primes. Cela est-il vrai? Si oui, peut-on en discuter au cours de la réunion, y compris le partage des montants des primes accordées au personnel?

Les informations relatives au programme de rémunération de Vestcor Inc. sont publiées chaque année dans les rapports annuels de Vestcor, disponibles sur le site Web de l'organisation - www.vestcor.org/rapportsannuels. Des informations supplémentaires relatives à la rémunération, y compris le programme des primes, sont disponibles au www.vestcor.org/governance.

Pourquoi Vestcor n'autorise-t-il pas un audit? Pourquoi ont-ils un statut unique d'organisme à but non lucratif? Les participants ne devraient-ils pas bénéficier de certains de ces avantages?

Vestcor Inc. a un processus d'audit rigoureux, qui suit les meilleures pratiques ; les états financiers sont vérifiés par un cabinet comptable national qui a accès à un certain nombre de professionnels du secteur. Les états financiers vérifiés sont accessibles au public par le biais des rapports annuels qui peuvent être consultés au www.vestcor.org/rapportsannuels.

En ce qui concerne le statut sans but lucratif de Vestcor, notre gestionnaire de placements et d'administration du régime, les avantages reviennent aux participants. Par exemple, le RRSPNB économise beaucoup d'argent en employant un gestionnaire de placements sans but lucratif. L'activité de gestion des placements entraîne une croissance de l'actif sous gestion, mais c'est seulement après le paiement des frais. Grâce à la structure à but non lucratif et à la rentabilité de Vestcor, comme l'explique la présentation de l'entreprise lors de l'assemblée de cette année, le RRSPNB et ses participants paient des frais de gestion des placements moins élevés que s'ils avaient recours à un gestionnaire tiers. Ces économies sont versées directement au cœur du régime de retraite.